

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Eric Gauthier

<https://www.cadre21.org/membres/b3dd6adb26d3120f50102938>

Date d'obtention : 2023-01-30 15:50:34

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Recevoir l'information, remplir le formulaire sexto avec les personnes impliquées et dans l'ordre qu'ils se présentent. Être en mesure d'évaluer la situation en terme impulsif ou malveillant. Si impulsif on fait la démarche au complet en terminant par la remise de l'appareil ayant le contenu aux policiers pour clore. Si malveillant, rendu aux responsables, on prend l'appareil qui a le contenu et on remet le tout aux policiers pour la suite.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Nous avons la responsabilité dans chacune des situations d'une part du travail à effectuer pour bien cerner la situation et les implications. Il faut bien connaître le protocole afin de bien aider la ou les victimes, mais aussi afin d'être juste dans le traitement que la partie "responsable" doit avoir si c'est une situation impulsive ou malveillante. Il faut déterminer aussi s'il s'agit d'une situation en regard de l'établissement scolaire ou non. Être en mesure aussi d'identifier s'il s'agit de démarches relevant de nous ou pas.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Saisir l'appareil du responsable dans le cadre d'une situation malveillante. Ce dernier sait qu'il est responsable voir "coupable" d'avoir du matériel non-conforme. Il sait aussi qu'il sera devant une intervention policière et qu'il fera face à certaine répercussion. Il risque fort de ne pas être collaborateur à remettre l'appareil. Il faut regarder à avoir l'implication d'une direction dans un cas de refus d'obtempérer.